

Réseaux nobiliaires provençaux et cérémonie d'hommage (XIV^e siècle)

Philippe Boulanger

Volume 31, Number 1, Winter 2012

Réseaux : entre normes, stratégies et échanges

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1011679ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1011679ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

When a medieval sovereign commands his vassals to swear an oath of fealty, the ensuing ceremony becomes an opportunity for the different networks of the nobility to gather their members. This was the case in Provence, in 1351, when the king and queen of Naples, who were embroiled in dynastic turmoil, called upon their vassals to give them homage. The members of the Provençal nobility then gathered in various social networks to confirm their place in the group but also to voice some of their political misgivings.

Publisher(s)

Cahiers d'histoire

ISSN

0712-2330 (print)

1929-610X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boulanger, P. (2012). Réseaux nobiliaires provençaux et cérémonie d'hommage (XIV^e siècle). *Cahiers d'histoire*, 31(1), 69–79. <https://doi.org/10.7202/1011679ar>

Réseaux nobiliaires provençaux et cérémonie d'hommage (xiv^e siècle)



Philippe Boulanger

Candidat à la maîtrise, histoire
Université du Québec à Montréal

***Résumé** - Lorsqu'un souverain médiéval ordonne à ses vassaux de lui prêter serment de fidélité, la cérémonie qui s'ensuit donne l'occasion aux différents réseaux nobiliaires de se rassembler. Tel fut le cas en Provence en 1351 lorsque le roi et la reine de Naples, en difficulté dynastique, ont appelé leurs vassaux à participer à une campagne d'hommage. Les divers membres de la noblesse provençale se sont regroupés selon leurs différents réseaux afin de réaffirmer leur appartenance au groupe, mais aussi pour faire savoir certaines de leurs contestations politiques.*

***Abstract** - When a medieval sovereign commands his vassals to swear an oath of fealty, the ensuing ceremony becomes an opportunity for the different networks of the nobility to gather their members. This was the case in Provence, in 1351, when the king and queen of Naples, who were embroiled in dynastic turmoil, called upon their vassals to give them homage. The members of the Provençal nobility then gathered in various social networks to confirm their place in the group but also to voice some of their political misgivings.*

Un des traits marquants de l'époque médiévale est le lien féodal unissant un seigneur à ses vassaux. Or, cette relation touche de nombreux aspects de la société médiévale et les historiens ont souvent mis de l'avant son rôle foncier, économique, juridique, militaire ainsi que son rôle dans la naissance des États modernes¹.

Toutefois, à la suite de l'étude du déroulement d'une campagne d'hommage tenue en Provence à la fin du Moyen Âge, il est devenu apparent qu'un rôle social a longtemps été ignoré par les historiens². L'appel aux serments fait par un souverain donne l'occasion à la chevalerie provençale non seulement de se réunir et souder les liens qui unissent ses membres, mais également d'exprimer leurs positions politiques³. De fait, la séquence des événements démontre que ce ne sont pas des vassaux individuels qui se présentent devant leur seigneur, mais bien des réseaux nobiliaires⁴.

Sources et contexte historique

En 1351, le contexte sociopolitique de la Provence est favorable à la prise de position des nobles. Leurs souverains, le roi et la reine de Naples, sont plongés en pleine crise dynastique. En 1351, la comtesse de Provence est en réalité Jeanne, reine de Naples. Étant une femme, celle-ci se voit disputer son trône napolitain par ses cousins hongrois, mais aussi la Provence par son cousin et époux Louis de Tarente. Il s'agit donc d'un règne très ébranlé qui demande une légitimation, particulièrement dans le cas de Louis de Tarente qui doit ses titres à son mariage. Les souverains doivent user de tous les moyens possibles pour solidifier leur État. De fait, ils ont recours à une campagne d'hom-

1 Historiens tels que Marc Bloch, François-Louis Ghansof, Robert Boutruche ou Georges Duby.

2 Étude réalisée dans le cadre de ma maîtrise : Philippe Boulanger, *Une campagne de réception d'hommages et de reconnaissances en Provence à la fin du Moyen Âge*, sous la direction de Michel Hébert, Université du Québec à Montréal, 2011. Disponible en ligne.

3 Dans le cadre de cet article, je ne parlerai que des réseaux nobiliaires, laissant de côté les réseaux ecclésiastiques et urbains.

4 Afin de réaliser mon analyse du déroulement de la campagne de 1351, je me suis basé sur l'étude anthropologique faite par Jacques Le Goff sur les rituels de vassalités. Jacques Le Goff, « Le rituel symbolique de la vassalité », dans *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2004, p. 349-419.

mage, notamment en Provence, qui est ordonnée suite à l'expulsion des Hongrois de l'Italie et à la victoire de Louis sur Jeanne pour le contrôle de la Provence. De 1351 à 1356, leurs vassaux se sont donc présentés à Aix afin de prêter serment au représentant royal, le sénéchal de Provence⁵.

Le déroulement de cette campagne a été consigné par des notaires dans deux registres⁶. Le but de ces écrits est de décrire les vassaux provençaux prêtant serment de fidélité à leurs seigneurs Louis et Jeanne. Les notaires ont donc pris en note les gestes de l'acte de foi et d'hommage rendu par chacun de ces vassaux⁷. Ils ont également rapporté quelques rares paroles ainsi que les contestations qui ont accompagné certains de ces serments. Au total, 567 hommages par ou au nom des différents nobles, ecclésiastiques ou villes de Provence ont été reçus par les sénéchaux.

Regroupements

Or, les registres sont rédigés chronologiquement, ce qui permet de suivre, jour après jour, le déroulement de cette importante cérémonie. Il en ressort que les vassaux n'ont pas répondu uniquement d'une manière individuelle à l'appel de leurs souverains. Plusieurs d'entre eux se sont regroupés avant de se présenter. Ainsi, même si le sénéchal a reçu les serments d'individus, ce sont en réalité divers réseaux sociaux qui se sont présentés devant lui.

C'est l'analyse des journées les plus achalandées, durant lesquelles il est certain que des dizaines de personnes se trouvent au palais en même temps, qui a permis de déceler ces réseaux. Par exemple, le 28 mars 1351, 85 prestataires défilent devant le sénéchal. Si nous comptons 5 minutes (donnée hypothétique) afin de se présenter, prêter serment et céder la place au prochain, il faut plus de sept heures pour recevoir les 85 hommages.

5 L'actuelle Aix-en-Provence dont le palais médiéval a maintenant disparu.

6 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 758 et B 759.

7 Le but de ces registres n'est pas de donner une liste des possessions des vassaux. Ainsi, ils ne comportent pas de liste détaillée des possessions tenues en fiefs. Les registres d'hommages se distinguent donc d'autres documents similaires, tels que les aveux et dénombrements.

Il est donc fort probable que des personnes aient été sur place depuis le début de la journée et qu'elles aient attendu leur tour. Par exemple, si les serments de cinq personnes sont inscrits dans nos registres les uns à la suite des autres (sur un total de 85 dans la journée), il est logique que ces individus aient été en contact, qu'ils aient discuté et qu'ils aient peut-être même choisi de faire leurs hommages ensemble. Il est même possible qu'ils soient arrivés ensemble dans la capitale⁸.

En ce qui concerne les autres journées moins occupées, nous ne pouvons pas en tirer de conclusions, puisque rien n'indique si les serments sont prêtés dans un intervalle rapproché. Les hommages peuvent être rendus à plusieurs heures d'écart et il est possible que les prestataires ne se soient pas rencontrés au palais ou même à Aix.

Il en ressort que de nombreux vassaux qui font hommage en 1351 se sont regroupés dans l'un des deux types de rassemblements observables durant la campagne. Le premier concerne les réseaux de coseigneurs et le second les réseaux d'intérêts communs.

Les réseaux coseigneuriaux

Comme c'est le cas dans les autres territoires occidentaux du Moyen Âge, des seigneurs fonciers, membres de la noblesse, se divisent les terres provençales. Cependant, ceux des comtés de Provence tiennent souvent leurs possessions en coseigneuries, c'est-à-dire qu'ils sont plusieurs à partager le revenu et la justice sur les habitants d'un même fief⁹. Pour certains historiens, la coseigneurie serait le symptôme d'une crise de la seigneurie à la fin du Moyen Âge¹⁰. Toutefois, la prolifération des coseigneuries

8 C'est cette dernière hypothèse que nous avons retenue pour expliquer la présence des réseaux.

9 Thierry Pécout, « Les mutations du pouvoir seigneurial en Haute-Provence sous les premiers comtes angevins, vers 1260-début du xiv^e siècle », dans Noël Coulet et Jean-Michel Matz (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge, Actes du colloque international organisé par l'Université d'Angers (Angers-Saumur 3-6 juin 1998)*, Rome, École française de Rome, p. 71-87.

10 Guy Bois, « Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux xiv^e et xv^e siècles : essai d'interprétation. », dans *La noblesse au moyen âge: xi^e-xv^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris : Presses universitaires de France, 1976, p. 219-233.

peut également être le fruit d'une stratégie de « diversification de portefeuille¹¹ ». Au lieu de posséder une seule terre avec un seul type de ressource en un seul lieu, le seigneur en a plusieurs, ce qui lui permet de mieux résister aux désastres, comme des sécheresses ou des pillages. Un autre avantage est que les habitants de ces coseigneuries sont confrontés non à un seul, mais à plusieurs maîtres. Ces derniers peuvent donc mieux affirmer leur autorité sur leurs dépendants.

Il est évident que les coseigneurs se partageant des droits ou des terres se connaissent donc les uns les autres et il en résulte des réseaux complexes. Plusieurs se sont ainsi rendus en groupe à Aix afin de faire hommage. Leurs raisons ne sont pas données dans les registres et ils peuvent s'être déplacés ensemble simplement pour se tenir compagnie sur la route. Toutefois, il semble plus probable qu'ils aient décidé de se présenter en groupe afin de confronter leurs souverains napolitains, l'union faisant la force¹².

Le plus significatif de ces regroupements de coseigneurs est celui du 28 mars 1351 où 85 hommages sont reçus par le sénéchal. Lors de cette journée très achalandée, dix-sept coseigneurs originaires du Var se partageant onze localités ont prêté serment¹³.

11 Joseph Morsel, *L'aristocratie médiévale*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 176-177.

12 Voir la section ci-dessous.

13 Le Var est l'un des départements actuels (83) qui constituent la Provence. Son chef-lieu est Toulon. Ces onze coseigneuries excluent leurs autres possessions non partagées. Par exemple, Raymond Requistoni est également coseigneur de Tourtour, mais aucun autre coseigneur de Tourtour ne s'est présenté le 28 mars 1351.

Tableau 1 : échantillon des coseigneurs varois présents le 28 mars 1351¹⁴

Tableau 1 : échantillon des coseigneurs varois présents le 28 mars 1351¹

Nom	1 ^{ère} coseigneurie	2 ^e coseigneurie	3 ^e coseigneurie	4 ^e coseigneurie
Pons d'Esclapon	Flayosc*	Esclapon*		
Bertrand d'Esclapon	La Tourrette	Esclapon*	Figanières	Bargemon*
Raymond Requistoni	Villepey*	Flayosc*	Draguignan*	Tourtour
Bertrand de Puget	Roquebrune*	Villepey*		
Guillaume de Puget	Puget	Roquebrune*	Le Luc	
Raymond d'Agoult	Bargemon*	Draguignan*		
Guillaume de Meaulx	Bargemon*	Roquebrune*		

Les registres d'hommage permettent d'apercevoir l'étendue de ce réseau de partage des coseigneuries. L'affirmation d'Albert Rigaudière sur les sociétés politiques convient parfaitement à cette situation : « Ainsi se dresse face à l'État un système plural de réseaux de solidarités¹⁵ ».

Réseaux d'intérêts communs

En plus de ces réseaux de coseigneurs, nos documents indiquent que certains intérêts communs unissent d'autres regroupements de vassaux. En effet, les plus grands rassemblements de la campagne incluent souvent les individus faisant un hommage accompagné d'une condition politique. Or, l'un des buts de la campagne d'hommage est de légitimer le titre de comte de Provence que Louis de Tarente s'est accaparé au détriment de son épouse, comtesse légitime. Il se trouve que 7 % de tous les

14 Les seigneuries partagées avec un autre coseigneur de la liste sont notées par un *. Les seigneuries sont notées dans l'ordre où elles sont nommées dans le registre B 758.

15 Albert Rigaudière, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*. Tome II : *Des temps féodaux aux temps de l'État*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 177.

prestataires de la campagne acceptent la revendication de Louis avec des réserves politiques qui sont de deux types¹⁶. Le premier est lorsque le vassal accepte de prêter serment de fidélité à Louis dans la mesure où Jeanne n'aurait pas été forcée à lui donner le titre comtal. Le second type concerne les vassaux qui ne reconnaissent pas Louis comme successeur de Jeanne, mais bien sa sœur Marie, à laquelle ils ont déjà fait hommage en 1331¹⁷. Ils affirment donc qu'ils doivent être déliés de leur serment antérieur avant de reconnaître Louis comme successeur, advenant le décès de Jeanne. Il arrive que des vassaux imposent les deux réserves à leur serment. De fait, de telles conditions étant préjudiciables à l'autorité de Louis, il est normal que ceux émettant de telles réticences aient choisi de se regrouper afin de prêter serment¹⁸.

Lorsqu'ils se regroupent, les vassaux réticents font toujours hommage les uns à la suite des autres, sans être intercalés avec les prestataires de serments réguliers. Sur les 44 hommages conditionnels, 39 sont regroupés et ils se présentent dans cinq groupes au courant de la campagne.

16 Il s'agit de 44 serments sur le total de 567.

17 Jean-Paul Boyer, « Aux origines du pays, le roi Robert et les hommages de 1331 en Provence », dans Rosine Cleyet-Michaud (dir.), *1388 : La dédition de Nice à la Savoie : Aux origines du pays*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 215-227.

18 Dans les faits, le sénéchal se contente de contre protester face à ces réserves politiques et l'hommage est accepté tel quel.

Tableau 2 : regroupements des serments avec réserves politiques

Tableau 2 : regroupements des serments avec réserves politiques en 1351

Dates	Serments conditionnels regroupés	Serments totaux de la journée
10 mars 1351	9	15
28 mars 1351	18	85
31 mars 1351	2	28
2 avril 1351	7	7
3 avril 1351	3	24
Autres non regroupés	5	n/a

¹ Les seigneuries partagées avec un autre coseigneur de la liste sont notées par un *. Les seigneuries sont notées dans l'ordre où elles sont nommées dans le registre B 758.

S'ils se rassemblent, c'est évidemment pour que leurs conditions politiques soient mieux acceptées par le pouvoir royal. La plupart de ces serments n'ont en commun que la condition qui les accompagne. Ceux prêtés le 10 mars en sont représentatifs, car leurs prestataires proviennent de régions éloignées telles que le Var, les Alpes-Maritimes ou les Bouches-du-Rhône¹⁹. Il s'agit donc d'un réseau de solidarité qui dépasse le voisinage ou encore les liens familiaux. C'est à cause de leurs réserves communes que ces seigneurs ont décidé de se rendre à Aix ensemble pour faire hommage. Néanmoins, il est impossible de déterminer dans quelles circonstances ils ont décidé de se regrouper à partir des registres d'hommage seuls. Ils peuvent en avoir décidé ainsi avant ou après leur rassemblement à Aix, par exemple durant la séance du Parlement de Provence tenue le 6 mars 1351, juste avant le début de la campagne d'hommage le 9 mars suivant²⁰.

Ces intérêts communs priment également sur les liens familiaux. Raymond d'Agoult, seigneur de Trets, souhaitant faire un

19 Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône sont les départements 06 et 13.

20 Michel Hébert (dir.), *Regeste des états de Provence 1347-1480*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2007, p. 13-14.

hommage conditionnel, a attendu le 10 mars 1351 pour prêter serment avec des prestataires partageant ses réserves. Or, deux autres Agoult, Foulques et Rosselin, s'étaient pourtant présentés la veille. Il aurait donc choisi de ne pas se joindre à ces derniers.

Un autre exemple est celui de ces 17 coseigneurs varois mentionnés précédemment. Cinq d'entre eux prêtent des serments conditionnels et se sont regroupés avec 13 autres seigneurs exprimant des conditions similaires le même jour, mais venant d'autres régions que le Var. De fait, ils n'ont pas choisi de faire hommage à la suite des autres coseigneurs de leur région prêter serment sans émettre de réserve politique.

Le réseau nobiliaire

Enfin, la cérémonie d'hommage joue un rôle primordial d'initiation et de confirmation d'appartenance à l'aristocratie provençale. Vingt-cinq des nobles présents durant la campagne semblent faire leur premier serment depuis qu'ils ont atteint la majorité de 14 ans ou qu'ils ont hérité de leur père²¹. En faisant hommage, ces fidèles entrent dans le réseau des seigneurs ou coseigneurs de la Provence. Il s'agit d'une cérémonie publique et plusieurs de leurs pairs sont ainsi témoins de cette entrée dans leurs rangs²². Le serment qu'ils font est d'ailleurs distinct de celui fait par ceux qui l'ont déjà fait par le passé. Il s'agit en fait d'une reconnaissance, comportant des éléments spécifiques, notamment une déclaration de volonté où le prestataire affirme

21 C'est-à-dire que le notaire précise explicitement dans les registres que le prestataire de l'hommage est le fils d'un noble particulier ou encore qu'il est âgé de 14 ans. Ces précisions indiquent qu'il s'agit de données importantes.

22 Comme le note Jacques Le Goff, l'assistance accueille le vassal dans le réseau des fiefés et témoigne du lien ainsi établi avec le seigneur. L'historien rappelle par ailleurs que le témoignage des assistants, la perpétuation des rites et la mémoire collective ont autant, sinon plus, d'importance que les textes écrits. Jacques le Goff, « Le rituel symbolique de la vassalité », p. 396-398. Hélène Débax parle également de l'hommage comme d'un moment où le vassal entre dans le réseau féodal : « Le prestataire d'un serment féodal est formellement extirpé de sa parenté charnelle et il est inséré dans un réseau de parenté [...] qui est le réseau féodal. » Hélène Débax, « Le serrement des mains : le rituel des serments féodaux en Languedoc (XI^e-XII^e siècles) », dans Françoise Laurent (dir.), *Serments, promesse et engagement : rituels et modalités au Moyen Âge*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Cahiers du C.R.I.S.I.M.A. », 2008, p. 509.

devant ses pairs n'avoir aucun autre seigneur hormis Louis et Jeanne²³.

Par ce rituel de reconnaissance, le nouveau venu intègre le rang des seigneurs fonciers et donc de la noblesse qui se définit par son appartenance à la terre. La prestation d'hommage « instaure, restaure et perpétue un lien social et une hiérarchie fondée sur la circulation et la possession de la terre²⁴ ». Il en va pareillement pour les réseaux de coseigneurs. Lorsque l'un d'eux fait hommage pour sa coseigneurie devant ses pairs, il réaffirme son appartenance au réseau.

L'étude des registres d'hommage de la campagne provençale de 1351-1356 démontre l'existence de complexes réseaux nobiliaires. La présence de regroupements de vassaux démontre que ceux-ci sont des participants actifs de la cérémonie d'hommage. Ainsi, les serments de fidélité ne sont pas une corvée à laquelle les vassaux doivent se plier malgré eux.

De fait, comme l'affirme François Menant, la cérémonie d'hommage vient souder ces réseaux provençaux entre eux et contribue « à la constitution d'un groupe social, c'est-à-dire d'une communauté consciente d'elle-même et veillant à sa reproduction »²⁵. Ces membres de la noblesse, qui se définit par la possession de la terre, se voient alors confirmer leur statut par le pouvoir royal qui reconnaît leurs possessions foncières renforçant d'autant plus leur appartenance au réseau nobiliaire.

23 Les reconnaissances sont également prêtées lorsqu'un prestataire vient d'acquérir des nouvelles terres pour lesquelles il n'a pas encore fait hommage. Raymond de Montauban en fournit un bon exemple, puisqu'il fait deux reconnaissances et un hommage simple en cinq ans. Il fait une première reconnaissance suite à l'acquisition des droits sur la moitié du castrum et territoire du Cannet, le 13 août 1350. Il se représente ensuite à Aix le 9 mars 1351 et prête serment sans rien déclarer. Enfin, le 23 octobre 1355, il doit faire à nouveau une reconnaissance après avoir reçu les droits sur un bourg du Val-Saint-Jean.

24 Thierry Pécout, « Les actes de reconnaissances provençaux des XIII^e-XIV^e siècles : une source pour l'histoire du pouvoir seigneurial », dans C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), *Le médiéviste devant ses sources, questions et méthodes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p.272.

25 François Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII^e et le XIII^e siècle », dans Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Rue d'Ulm, 2006, p. 47.

Enfin, la prestation d'hommage est également un moment privilégié pour les réseaux nobiliaires pour faire part de leurs réserves face au pouvoir royal. Ceci démontre toute l'importance des relations féodales à la fin du Moyen Âge et explique leur persistance dans les mentalités nobiliaires.